

# RÉALISATION

## R2. Comment Intégrer le bois dans un projet d'aménagement ?

**FICHE** R2.2 Marchés publics ou privés : imposer un taux de biosourcé dans la construction.

Les grosses collectivités se dotent généralement d'un cahier des exigences techniques et environnementales. A l'intérieur de ce cahier, un chapitre sur les choix constructifs durable peut être rédigé, qui indique la préférence de la ville pour des matériaux biosourcés, et en particulier le bois.

### ressources

**Question/réponse n° 20197** sur les règles de hauteur dans les plans locaux d'urbanisme.  
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-20197QE.htm>



© CNDB



LES FINANCEURS

